

Communiqué de presse

Genève, le 21 mai 2026

Résultats d'exploitation 2025 : positifs pour l'AVS et les APG, négatifs pour l'AI

Les trois assurances sociales terminent l'exercice 2025 sur un résultat de répartition positif de CHF 1'844 millions pour l'AVS, négatif de CHF 209 millions pour l'AI et positif de CHF 179 millions pour les APG. La bonne performance des marchés financiers en 2025, principalement portée par les actions, l'or et les effets de change, a permis aux trois fonds de compensation d'enregistrer des résultats de placement positifs. Cela se traduit par un résultat d'exploitation positif de CHF 4'445 millions pour l'AVS, négatif de CHF 213 millions pour l'AI et positif de CHF 305 millions pour les APG. La dette de l'AI envers l'AVS demeure inchangée à CHF 10'284 millions. Au 31 décembre 2025, la fortune gérée par compenswiss s'élève à CHF 50'691 millions.

L'AVS clôt l'exercice 2025 sur un résultat de répartition positif de CHF 1'844 millions. Ce résultat s'explique par une augmentation des recettes liée principalement à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) en 2020 et de la réforme AVS 21 en 2024. Bien que les dépenses aient également progressé sur l'année, elles demeurent inférieures aux produits, générant ainsi un résultat de répartition positif. Les marchés financiers se sont globalement montrés robustes en 2025, malgré l'intensification des tensions géopolitiques et l'augmentation des incertitudes macroéconomiques à l'échelle mondiale. La croissance des marchés actions et de l'or ainsi que les mesures de couverture contre l'affaiblissement du dollar américain ont contribué positivement au résultat des placements, qui s'établit à CHF 2'427 millions. Les intérêts versés par l'AI sur sa dette envers l'AVS se sont élevés à CHF 216 millions, correspondant à un taux d'intérêt de 2.1 %. L'assurance sociale présente ainsi un bénéfice de CHF 4'445 millions pour 2025.

Avec les charges excédant les produits, l'AI atteint un résultat de répartition négatif de CHF -209 millions. Le résultat des placements s'élevant à CHF 216 millions a certes permis de compenser le résultat de répartition négatif, mais les intérêts sur la dette de l'AI ont conduit à un résultat d'exploitation négatif. Ce dernier atteint CHF -213 millions en 2025 et ne permet pas, cette année encore, de réduire la dette de l'AI envers l'AVS. La dette reste inchangée depuis 2018 et s'élève à CHF 10'284 millions.

Enfin, pour le régime des APG, le résultat de répartition au titre de l'exercice 2025 est positif avec CHF 179 millions. Grâce au bon résultat des placements financiers (CHF 128 millions), le résultat d'exploitation des APG atteint CHF 305 millions.

Chiffres-clés des assurances sociales en millions de CHF pour 2025 et en comparaison avec l'année précédente						
	AVS		AI		APG	
	2025	2024 retraités	2025	2024 retraités	2025	2024 retraités
Produits	55'179	53'847	10'590	10'457	2'267	2'237
Charges	-53'335	-50'918	-10'799	-10'156	-2'088	-2'029
Résultat de répartition	1'844	2'929	-209	301	179	208
Résultat des placements des Fonds de compensation	2'427	2'530	216	251	128	124
Frais de gestion des fonds	-42	-43	-4	-4	-2	-2
Intérêts sur la dette AI	216	216	-216	-216		
Résultat d'exploitation	4'445	5'632	-213	332	305	330

Comptes de résultat

Au total, les revenus provenant des cotisations aux assurances sociales ont augmenté de 1.4 % pour l'ensemble des trois assurances sociales.

Le rendement net obtenu par compenswiss sur la fortune de placement est de 6.34 % à fin 2025 (*exercice précédent retraité : 7.33 %*). Les placements financiers ont évolué de manière positive au cours de l'année sous revue et ont contribué à un résultat réjouissant. De plus amples informations sur les résultats de placement 2025 présentés lors de la conférence de presse de compenswiss du 17 février 2026 sont disponibles à l'adresse www.compenswiss.ch/informations.

Le montant de la fortune permettant de couvrir d'éventuelles pertes issues des comptes d'exploitation des assurances sociales est indiqué à la position du bilan « Liquidités et placements ». Il atteint 83.9 % (*exercice précédent retraité : 79.0 %*) des charges totales annuelles de l'AVS, 34.0 % (*exercice précédent retraité : 38.5 %*) de celles de l'AI et 108.3 % (*exercice précédent retraité : 96.5 %*) de celles des APG.

Au 31 décembre 2025, la fortune gérée par compenswiss (y compris les actifs administratifs) s'élevait à CHF 50'691 millions (*exercice précédent retraité : CHF 46'057 millions*), la part de l'AVS s'établissant à CHF 44'759 millions, celle de l'AI à CHF 3'671 millions et celle du régime des APG à CHF 2'261 millions. La hausse de la fortune totale de CHF 4'634 millions par rapport à l'année précédente est essentiellement due au rendement des placements réalisé en 2025 et à l'augmentation de la TVA à la suite de la réforme AVS 21.

Le 29 juin 2022, le Conseil fédéral a adopté des nouvelles normes comptables applicables à compenswiss. Celles-ci sont mises en œuvre par l'Ordonnance sur la présentation des comptes de l'établissement de droit public de la Confédération «compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG)». Entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025, ces normes comptables sont fortement inspirées des normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards). Les chiffres pour l'année 2024 mentionnés dans ce communiqué ont ainsi été retraités afin d'assurer la comparabilité.

Le rapport de gestion complet adressé au Conseil fédéral pourra être consulté en deuxième partie de l'année 2026 sur le site www.compenswiss.ch.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Manuel Leuthold
Président du Conseil d'administration
Route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy
Tél. : 022 870 00 44 ; courriel : manuel.leuthold@compenswiss.ch

Marc Pfenninger
Directeur suppléant
Boulevard Georges-Favon 6, 1204 Genève
Tél. : 058 201 65 65 ; courriel : marc.pfenninger@compenswiss.ch

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) est un établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Il est dirigé par un Conseil d'administration nommé par le Conseil fédéral. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des trois fortunes AVS, AI et APG. Il garantit en tout temps la capacité de paiement des assurances sociales et assure la présentation des comptes et du rapport de gestion de ces dernières. L'établissement, qui compte quelque 60 collaboratrices et collaborateurs, est basé à Genève. Il est responsable des activités opérationnelles.